

DÉPARTEMENT  
du DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

CANTON  
de BAUME-LES-DAMES

OBJET :

Délibération n° 33 /2022

**Achat de parcelles boisées  
Annule et remplace la  
délibération 19/2022  
du 05 mai 2022**

NOTA - Le Maire certifie :  
Que la convocation du Conseil  
avait été faite le 31 octobre 2022  
Et que le nombre des membres en  
exercice est de 11  
Exécution des articles L2121-10,  
L2121-17, L2121-25 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales des Communes.

Commune d'AUTECHAUX (25110)

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le

ID : 025-212500326-20221103-33-DE



## E X T R A I T

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

*Séance du Jeudi 3 novembre 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

Absent(s) / Excusé(s) : Séverine VOIDEY

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Sophie LEPARLIER

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu,  
le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'acquérir les parcelles boisées AC 67, AC 107, AC 99, ZA 11 auprès de M. CHAPUIS Gilbert au prix de 2 600€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition et signer tout autre acte ou pièce en vue de cette acquisition ; les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2022.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

**Voix POUR : 10**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,  
Jean-Yves BRUNELLA**

